



Faimés, le 18 mai 2018

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article L1122-12 du code de la démocratie locale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le **lundi 28 mai 2018** prochain à **20 h 00** à la Maison Communale

ORDRE DU JOUR

Séance Publique,

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Communications administratives
3. Compte communal exercice 2017 - approbation
4. Budget 2018 - modification budgétaire n° 1
5. Fabrique d'Eglise Notre Dame de Viemme - budget 2018 - approbation
6. Fabrique d'Eglise Ste Madelberte de Celles - budget 2018 - modification n° 1 approbation
7. Oratoire Aineffe - phase 2 - restauration intérieure - cahier des charges - approbation
8. Conclusion d'un emprunt
9. Statut pécuniaire du personnel communal - modification
10. INTRADEL - assemblée générale - approbation des points à l'ordre du jour
11. AIDE - assemblée générale - approbation des points à l'ordre du jour
12. IMIO - Assemblée générale - approbation des points à l'ordre du jour
13. Assemblée générale de la SPI - approbation des points à l'ordre du jour
14. Assemblée générale du TEC Liège-Verviers - approbation des points à l'ordre du jour
15. Assemblée générale de la S.R.W.T. - approbation des points à l'ordre du jour
16. Acquisition de mobilier et matériel pour l'école communale - cahier des charges - approbation
17. Acquisition de tables et chaises pour la salle la Forge - cahier des charges - approbation
18. Réalisation d'un trottoir - cahier des charges - approbation
19. Amélioration et égouttage de la rue Remikette - avenant n° 1 - approbation
20. Evacuation des terres du chantier rue Remikette - cahier des charges - approbation
21. RGPD - Désignation d'un délégué à la protection des données - convention

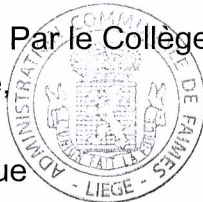
Huis Clos

22. Nomination ouvrier communal
23. Remplacement enseignants absents - confirmation

La Directrice générale,

Mme Jacques Véronique

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

M Cartuyvels Etienne